

Épreuve option d'histoire
Commentaire de documents historiques avec question de géographie

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Frédérique CÉLÉRIER et Alexandre SERRES

En 2022, les candidats ont composé sur le thème des littoraux en France :

- Question de géographie sous la forme d'un commentaire de document : *Sur la base des documents à commenter et de vos connaissances, vous expliquerez l'attractivité des littoraux en France (DROM compris) en montrant comment ces espaces convoités sont à la fois valorisés et protégés.*
- Composition : *Les espaces littoraux dans les dynamiques territoriales en France (DROM compris).*

128 copies ont été remises. 27 portaient sur la composition. La moyenne de l'épreuve est de 9,5/20 pour les deux sujets réunis. 28 copies (5 compositions et 23 commentaires) ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 ; 11 copies (2 compositions et 9 commentaires), une note égale ou supérieure à 17/20.

Le jury tient à féliciter les candidats ayant préparé sérieusement cette épreuve, grâce au travail de leurs professeurs. La culture géographique se cultive, et nous encourageons les futurs candidats à adopter un regard géographique – fondamentalement, un questionnement sur la spatialité des phénomènes – dès le lycée par les cours dispensés mais aussi la consultation régulière d'atlases, d'ouvrages et d'articles géographiques, y compris de contenus journalistiques multimédias en lien avec des enjeux spatiaux.

Le thème des littoraux en France ne pouvait surprendre les candidats : les littoraux constituent l'un des espaces majeurs français, non pas tant du fait de leur superficie, mais de leur attractivité, à l'heure de la mondialisation, des recompositions territoriales, du renouvellement des pratiques touristiques et des enjeux environnementaux. Le jury attendait *a minima* une acceptation du littoral comme interface entre la terre et la mer, et non comme simple trait de côte ou, au contraire, comme espace maritime. S'interroger sur les littoraux c'est aussi prendre en compte leurs limites et leur diversité.

Le jury souhaite par ailleurs rappeler ses mises en gardes envers les candidats qui ne respectent pas les exigences minimales formelles : les copies truffées de fautes d'orthographe (a fortiori sur les noms de lieux - « Marseilles », « Méditerranée »), de syntaxe ou de grammaire, de même que les copies illisibles, sont lourdement sanctionnées. En outre, plusieurs copies contiennent des propos normatifs, renvoyant à des clichés ou stéréotypes, qu'il ne devrait plus être possible de lire à ce niveau d'exigence (« l'attractivité des littoraux est légendaire », « l'hexagone est un pays aux mille merveilles », un « espace idyllique »), ou encore des propos révélant une absence de maîtrise des rudiments de la géographie française et de la géohistoire (« le port de Dijon », « traditionnellement, la France est tournée vers l'Europe, la terre et non la mer »).

La question de géographie sous la forme d'un commentaire de documents

Les deux écueils principaux de cet exercice sont la paraphrase (citer les documents sans les expliquer et surtout les mettre en relation avec le sujet) ou la tendance à la digression (longs propos fleuves), confinant à un développement non problématisé et sans lien avec les documents. Fondamentalement, cette épreuve requiert plusieurs savoir-faire méthodologiques : une analyse et une explication des documents au service de la compréhension du sujet ; une mise en perspective des informations extraites grâce à des connaissances extérieures ; la comparaison et le croisement des informations extraites des différents documents ; la critique interne et externe des documents (biais de l'auteur,

contexte d’élaboration du document...) ; éventuellement, la transposition d’un texte en production graphique (schéma ou croquis).

En introduction, la plupart des copies contiennent une ou des définitions, une présentation des documents ainsi qu’un essai de problématisation, et nous tenons à saluer cet effort. Cependant, un nombre trop important de copies ne propose pas de définitions précises des termes clés du sujet, première étape de toute réflexion. De plus, la présentation des documents, comme l’ont souligné les précédents rapports, ne peut se limiter à un propos linéaire et purement informatif : bien au contraire, cette présentation du corpus documentaire doit être au service de l’argumentation et de la problématisation. Ainsi, le jury recommande aux candidats un classement des documents par thème ou enjeux, ou bien par type de source. Aussi, la problématique ne peut être une simple reformulation du sujet. Le jury a donc valorisé les copies démontrant un véritable effort de dépassement des termes du sujet, en acceptant, de manière non exhaustive, plusieurs axes de problématisation : la polarisation et les atouts des littoraux ; la multifonctionnalité des littoraux ; les littoraux comme espaces-ressources ; l’aménagement (durable) des littoraux ; la protection, comme outil de la valorisation ; les tensions et conflits d’usage dans les espaces littoraux.

Dans le développement, les documents doivent être analysés et croisés entre eux, toujours en relation avec le sujet. Les longues digressions sur les missions MIACA ou RACINE, sans lien avec les documents et donc le sujet, n’ont pas leur place dans cet exercice. Le jury tient à souligner le manque de maîtrise d’un vocabulaire précis. Pour le document 1, les capacités d’analyse démographique sont souvent faibles. Si les phénomènes d’héliotropisme et de métropolisation sont souvent cités, d’autres processus ou termes clés sont absents d’un grand nombre de copies : solde migratoire, solde naturel, saisonnalité, multi-résidence, désindustrialisation, bassins d’emploi...etc. Un essai de typologie des espaces littoraux (littoraux métropolisés ; littoraux périurbains ; littoraux ruraux, plus ou moins dynamiques), est fortement valorisé dans la mesure où il rend compte de la diversité de ces espaces.

De même, l’usage du vocabulaire sur la mise en valeur industrielle des littoraux ou son explicitation par des définitions précises font défaut dans certaines copies : ZIP, façade maritime, port (sans même parler, de quai, bassin, chenal ou autre darse), conteneur, cluster. Peu de copies associent le terme « hinterland », contenu dans le document 2.b, à celui de « foreland », ou ne commentent le terme de « quadrimodalité ». L’analyse du document 3.a ne peut se réduire à une simple liste des dispositifs de protection : elle peut conduire à une typologie rapide des espaces protégés par échelles, par type d’acteurs ou par catégories de dispositifs (réserves foncières ; zones de protection réglementaire ; zones contractuelles). Présenter la loi Littorale de 1986 et le Conservatoire du littoral permet de mettre ce document en perspective. Le document 3.b invite à définir une ZEE et à s’interroger sur la part respective des espaces protégés en outre-mer et en métropole. Le jury a pu lire, à plusieurs reprises, qu’un « énorme bateau » figurait sur le document 4 alors que le terme de bateau de croisière, à défaut de celui de paquebot, suffisait. Plusieurs copies proposent néanmoins des analyses pertinentes du document 4 en distinguant le littoral urbain et périurbain dense du centre rural de l’île, évoquant des représentations liées à l’exotisme, à mettre en relation avec le document 3.b.

En outre, un document produit par un acteur doit toujours être analysé avec recul et esprit critique. Les candidats ont la possibilité de critiquer le document 1 en soulignant l’absence d’échelle sur la carte pour mieux s’interroger sur les limites des espaces littoraux. La sémiologie graphique du document 2.a peut être mise en question (la série de doubles flèches, qui indiquent par convention des flux, peinent à symboliser, malgré la volonté des auteurs du document, la cohésion du territoire, qui est ici plus performative que pratique).

Enfin, il est absolument indispensable de commenter tous les documents dans le développement, sans en omettre un seul. Le sujet est en effet conçu de manière à ce que les documents puissent se répondre et soient complémentaires. A ce titre, comme dans la composition, les jeux d’échelles ne doivent pas être négligés. Le jury insiste sur le fait qu’il ne s’agit pas d’un simple exercice de synthèse, mais bien d’un commentaire critique de documents.

La composition

De bonnes, voire d'excellentes, copies ont été lues par le jury. Ces copies réunissaient à la fois des exigences de forme (maîtrise de la langue, de la sémiologie graphique), de méthode (construction d'une problématique au service d'une argumentation) et de fond (maîtrise des connaissances attendues et indispensables, définitions précises, utilisation d'exemples localisés, capacités d'analyse et de synthèse, recours à différentes échelles, production graphique de qualité, clarté et cohérence du propos).

Le jury insiste sur la nécessaire définition des termes du sujet, qui ouvre la voie à la problématisation. La problématique, qui n'est pas une simple reformulation du sujet, suppose en effet une problématisation préalable. Pour ce sujet, « espaces littoraux », « dynamiques territoriales », « France », doivent être définis de manière explicite dans l'introduction, sans pour autant faire de l'introduction un catalogue de définitions, non reliées entre elles, au sujet et à la problématique. Les candidats n'ayant pas défini avec rigueur l'expression de « dynamiques territoriales » sont d'autant plus inexcusables que le précédent rapport du jury en proposait une définition : « *Les dynamiques territoriales peuvent être perçues comme l'ensemble des évolutions qui participent à la transformation des territoires (systèmes et stratégies d'acteurs, politiques publiques, donne économique, composition sociale, intégration aux sphères d'influence tels que les villes, les métropoles, etc.)* » (rapport 2021). Ainsi, les dynamiques territoriales se décomposent, à différentes échelles, selon des temporalités propres, et pour diverses catégories d'acteurs, en dynamiques démographiques, économiques, d'aménagement, sans oublier les représentations qui y sont associées. Fort de ce souci de définition, quelques pistes de problématisation peuvent être envisagées : l'attractivité des littoraux ; les littoraux comme espaces-ressources et leur reterritorialisation ; l'intégration et la cohésion territoriale des littoraux ; l'aménagement (durable) des littoraux ; l'habiter des littoraux ; la conflictualité des littoraux. Seul un effort de problématisation permet d'éviter une problématique vague, générale et ne présentant pas de tension ainsi qu'un plan purement descriptif (« plan à tiroirs »). Le plan doit être annoncé à la fin de l'introduction.

Dans le développement, les candidats sont invités à corriger plusieurs travers pour les prochaines sessions :

- En Géographie, la première partie du développement (et l'introduction) ne peut donner lieu à un exposé historique sur la longueur : si elle n'est pas intéressante, une telle approche ne répond pas aux exigences disciplinaires.
- Une sous-partie se construit selon le modèle suivant : exposer l'idée maîtresse puis développer un exemple localisé.
- Les références à des auteurs sont les bienvenues, tant elles témoignent d'une certaine culture géographique (plusieurs copies ont cité Roger Brunet, Alain Reynaud, Rémy Knafo, Gérard-François Dumont, Lionel Laslaz, Samuel Depraz, Alain Corbin, René Uhrich, Pierre Veltz), mais les candidats doivent prendre garde à l'effet d'accumulation purement descriptif si ces références ne sont pas explicitées, actualisées et ancrées dans une argumentation au service de la problématique.
- De même, l'usage de concepts et de notions, qui permettent de donner de la profondeur au raisonnement, ne peut faire l'économie de leur définition (par exemple, carte postalisation, litturbanisation, artificialisation, économie présentielle et résidentielle, marketing territorial, hyper-lieu, gentrification, préservationnisme... etc.).
- Au-delà de l'utilisation de concepts et de notions, le raisonnement géographique doit également s'appuyer sur des espaces et des lieux qu'il faut savoir rendre concrets et tangibles, ainsi que sur l'analyse des jeux d'acteurs, permettant d'incarner le propos. A ce titre, il convient de ne pas personnifier l'espace (« les littoraux se mettent en tourisme »).

- Rappelons, enfin, que si les documents du corpus documentaire du sujet 1 peuvent être utilisés dans la composition, ils doivent s'inscrire pleinement dans le raisonnement.

Le jury a le plaisir de constater que la plupart des copies propose des exemples localisés et des études de cas. Aussi, le recours à des exemples dans les espaces d'outre-mer est fortement apprécié. Rappelons néanmoins que les exemples mobilisés ne doivent pas être cités à titre illustratif mais bien analysés, afin de servir l'argumentation.

Le jury constate par ailleurs qu'un véritable effort a été fourni pour la production d'une carte de synthèse – parfois de très grande qualité – et/ou de croquis et schémas cursifs. Ces copies ont été valorisées dans la mesure où les exemples situés et les productions graphiques témoignent intrinsèquement d'une approche géographique. Il est cependant dommageable de lire des croquis inachevés, sans titre ni orientation, avec une légende non organisée et/ou sans respect des règles élémentaires de la sémiologie graphique (figurés, couleur, toponymie). Ces lacunes sont lourdement sanctionnées, de même que les erreurs de localisation grossières.

L'élaboration d'une typologie, généralement en dernière partie du développement, est une démarche éminemment géographique, pour rendre compte de la diversité des formes spatiales que peut revêtir un même phénomène. Quelques copies proposent une typologie acceptable car fondée sur au moins deux critères, même si ces derniers ne sont pas toujours pertinents. En revanche, une typologie qui n'explique pas les critères retenus n'est pas recevable. Pour ce sujet, les deux critères de la typologie peuvent être, d'une part, la proximité ou l'éloignement d'une métropole, et d'autre part, la forte présence ou non d'aménagements. Néanmoins, tous les sujets ne se prêtent pas avec la même acuité à l'élaboration d'une typologie et celle-ci n'est jamais obligatoire.

Le jury renouvelle ses félicitations aux candidats ayant rendu des copies de qualité, et encourage les futurs candidats à tenir compte de ses présentes recommandations.